

Démission de Bpifrance Investissement de son poste d'administrateur et cooptation de Mme Emmanuelle Rouchel, Présidente de Brookfield Renewable Holdings

PARIS, 26 février 2025 :

Le Conseil d'administration de Neoen a décidé de coopter, sur recommandation du Comité Gouvernance et RSE, Madame Emmanuelle Rouchel, présidente de Brookfield Renewable Holdings, en remplacement de Bpifrance Investissement – représentée par Madame Vanessa Giraud, démissionnaire.

Cette cooptation a pris effet le 25 février 2025, et pour la durée restant à courir du mandat de Bpifrance Investissement, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024. Celle-ci devra par ailleurs être soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires de Neoen.

La démission de Bpifrance Investissement est consécutive à l'apport, le 13 février 2025, de l'intégralité de ses actions Neoen à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Brookfield Renewable Holdings (l'« **Offre** »), conformément à son engagement d'apport du 24 juin 2024 (dont les termes sont plus amplement détaillés au sein de la note d'information de Brookfield Renewable Holdings).

L'Offre est ouverte jusqu'au 13 mars 2025 (inclus)¹.

L'Offre étant une offre publique d'achat simplifiée obligatoire, elle ne sera pas réouverte après le 13 mars 2025. Les résultats de l'Offre devraient être publiés le 18 mars 2025.

Comme indiqué précédemment, si les conditions sont remplies à la clôture de l'Offre, Brookfield Renewable Holdings demandera la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire sur les actions et les OCEANES Neoen restantes, à leur prix d'Offre respectif.

La documentation relative à l'Offre (y compris la note d'information de Brookfield Renewable Holdings visée par l'AMF sous le numéro 25-030 et la note en réponse de Neoen visée par l'AMF sous le numéro 25-031) est disponible sur les sites Internet dédiés à l'opération de Neoen (www.neoen.com) et de Brookfield Renewable Holdings (www.neoen-offer-brookfield.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Emmanuelle Rouchel est *Senior Vice President* et *General Counsel* de Brookfield Renewable Power & Transition Group en Europe. À ce titre, elle est responsable des affaires juridiques de Brookfield Renewable en Europe, travaillant en étroite collaboration avec les sociétés du portefeuille de Brookfield dans la région. Avant de rejoindre Brookfield en 2015, Emmanuelle Rouchel a travaillé comme avocate dans des cabinets d'avocats américains, puis au sein d'entreprises dans le secteur international du pétrole et du gaz *upstream*. Emmanuelle Rouchel est titulaire d'un diplôme d'études supérieures de l'École supérieure de commerce de Paris (ESCP), d'un diplôme de troisième cycle après une maîtrise en

¹ Voir les avis AMF 225C0297 et 225C0298.

droit des affaires de l'Université de droit Paris II / Panthéon-Assas et d'un diplôme de troisième cycle en droit de la *Columbia Law School*, ainsi que d'une bourse Fulbright.

Son expérience à l'international et particulièrement dans le secteur des énergies renouvelables constitueront un apport précieux pour le Conseil d'administration et le développement de Neoen.

Termes de l'Offre

Le prix de l'Offre de Brookfield Renewable Holdings est de 39,85 euros par action, ce qui représente une prime de 40,3 % et 43,5 % respectivement sur le VWAP 3 mois et 6 mois des actions Neoen, au 29 mai 2024 (le jour de bourse précédant l'annonce de l'opération).

Les prix de 48,14 euros et de 105.000,00 euros (coupon attaché)² respectivement par OCEANE 2020 et OCEANE 2022, sont en ligne avec le prix d'Offre des actions et les termes et conditions de chaque catégorie d'OCEANE.

Il est rappelé que le Conseil d'administration de Neoen, sur recommandation du comité ad hoc, a confirmé que l'Offre était dans l'intérêt de la société, de ses salariés, de ses actionnaires et des détenteurs d'obligations convertibles et a recommandé aux actionnaires et aux détenteurs d'obligations convertibles d'apporter leurs titres à l'Offre.

Finexsi, agissant en qualité qu'expert indépendant, a émis un rapport concluant que les conditions financières de l'Offre sont équitables pour les actionnaires de Neoen et les détenteurs d'obligations convertibles³.

Aux États-Unis d'Amérique, l'Offre est faite conformément à la réglementation américaine relative aux offres publiques d'achat, y compris le Règlement 14E de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, telle que modifiée (l'« **U.S. Exchange Act** »), et à la dispense « Tier II » relative aux titres d'émetteurs étrangers prévue par la règle 14d-1(d) de l'US Exchange Act.

Pour plus d'informations, un numéro vert a été mis à la disposition des actionnaires individuels de Neoen afin de répondre à leurs questions concernant l'Offre, pendant la période d'ouverture de l'Offre : **0 800 91 88 94**.

D.F. King Ltd agit en tant qu'agent d'information pour les actionnaires institutionnels de Neoen (contact: M. David Chase Lopes, directeur général, EMEA, david.chaselopes@dfkingltd.co.uk).

² Le prix de l'Offre par OCEANE 2022 est de 103.562,50 euros coupon détaché, le montant du coupon, à détacher le 12 mars 2025, étant de 1.437,50 euros

³ Voir la version actualisée du rapport de Finexsi en date du 27 janvier 2025 et la note complémentaire reproduite dans la note en réponse de Neoen.

Contacts :

Neoen

Service Relations Investisseurs

ir@neoen.com

Fabrice Baron (Médias)

+33 6 14 08 29 81

fabrice.baron@omnicomprgroup.com

Neoen

Créée en 2008, Neoen est l'un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable. Son savoir-faire dans les domaines du solaire, de l'éolien terrestre et du stockage lui permet d'accélérer la transition énergétique des pays dans lesquels Neoen produit une énergie verte, locale et compétitive. Société en forte croissance, Neoen a quadruplé ses capacités en opération ou en construction en six ans : celles-ci s'élèvent désormais à 8,9 GW, Neoen ayant pour ambition d'atteindre 10 GW courant 2025.

Neoen opère près de 200 actifs répartis sur trois continents. Parmi ses réalisations les plus emblématiques, elle compte : Western Downs Green Power Hub en Australie, qui comprend la plus grande centrale solaire du pays (460 MWc) ainsi que Western Downs Battery (212 MW / 424 MWh) ; Collie Battery (219 MW / 877 MWh), l'une des plus grandes centrales de stockage au monde ; Cestas, le plus puissant parc solaire de France (300 MWc) ; et Mutkalampi, le plus grand parc éolien de Finlande (404 MW).

Neoen est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris (code ISIN : FR0011675362, mnémonique : NEOEN). Depuis le 27 décembre 2024, Neoen est majoritairement détenue par Brookfield Renewable Holdings SAS, qui a déposé en janvier 2025 une offre publique d'achat simplifiée en numéraire sur les actions et OCEANes restantes de Neoen.

Pour en savoir plus : www.neoen.com

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué concerne l'offre publique déposée par Brookfield Renewable Holdings SAS, en application du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, sur l'ensemble des actions et des OCEANes de Neoen (l'"Offre").

L'Offre n'est pas et ne sera pas faite dans une juridiction où elle ne serait pas autorisée par la loi applicable.

L'Offre n'a fait l'objet d'aucune demande d'enregistrement ou demande de visa auprès d'une autorité de contrôle des marchés financiers autre que l'AMF et aucune démarche ne sera effectuée en ce sens. Ni la note d'information, ni la note en réponse, ni aucun autre document relatif à l'Offre ne constituent une offre de vendre ou d'acquérir des instruments financiers ou une sollicitation en vue d'une telle offre dans une quelconque juridiction dans laquelle une telle offre ou sollicitation serait illégale, ne pourrait valablement être faite, ou nécessiterait la publication d'un prospectus ou l'accomplissement de toute autre formalité en vertu du droit financier local.

Les porteurs d'Actions et d'OCEANES situés hors de France ne peuvent participer à l'Offre que dans la mesure où cette participation est autorisée par le droit local auquel ils sont soumis, sans que Brookfield Renewable Holdings SAS n'ait à accomplir de formalités supplémentaires. La publication de la note d'information, de la note en réponse, de l'Offre, de l'acceptation de l'Offre et la livraison des actions ou des OCEANES peuvent, dans certaines juridictions, faire l'objet d'une réglementation ou de restrictions spécifiques. Les porteurs d'Actions et d'OCEANES situés hors de France ne peuvent participer à l'Offre que dans la mesure où cette participation est permise par le droit local auquel ils sont soumis. En conséquence, les personnes en possession du projet de note d'information sont tenues d'obtenir des informations concernant les restrictions locales éventuellement applicables et de se conformer à ces restrictions. Le non-respect de ces restrictions peut constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière. Brookfield Renewable Holdings SAS et Neoen ne seront pas responsables de toute violation par quiconque des restrictions légales ou réglementaires applicables.

L'Offre est ouverte aux États-Unis d'Amérique conformément à l'article 14(e) de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (le "US Exchange Act"), aux règles et règlements promulgués en vertu de celui-ci, y compris le Règlement 14E après application des dispenses prévues par la règle 14d-1(d) de l'US Exchange Act ("Tier II Exemption") et aux exigences du droit français.